



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/1996/SR.27-55/Add.1/
Corrigendum

17 juin 1999

Original : FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Quinzième session

COMPTE RENDUS ANALYTIQUES DES 27^{ème} À 55^{ème} SÉANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 18 novembre au 6 décembre 1996

Rectificatif

SÉANCES PUBLIQUES

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, les délégations et le secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances publiques tenues par le Comité au cours de sa quinzième session (E/C.12/1996//SR.27 à 30, 31 à 34, 35/Add.1, 36, 37 à 40, 41 à 45, 46/Add.1, 47 à 49, 54/Add.1 et 55/Add.1).

Le Comité a également tenu 11 séances privées dont les comptes rendus analytiques (E/C.12/1996/SR.30/Add.1, 35, 36/Add.1, 40/Add.1, 46, 50 à 54 et 55) ont fait l'objet d'une distribution restreinte et pour lesquels aucune correction n'a été apportée.

Les comptes rendus analytiques des séances tenues par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à sa quinzième session seront tenus pour définitifs après la publication du présent rectificatif.

39ème séance

Paragraphe 20, onzième ligne

Au lieu de M. le Professeur Burns lire Le Pr Byrnes

Paragraphe 23, deuxième ligne

Au lieu de M. le Professeur Burns lire le Pr Byrnes

Paragraphe 53

Première ligne : après trois cas insérer concernant des réfugiés vietnamiens

Septième ligne : au lieu de en Chine lire au Viet Nam

41ème séance

Paragraphe 7, première à seizième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

M. STEEL (Royaume-Uni), en réponse à M. Grissa, ne pense pas qu'il soit correct de dire qu'aucun des individus en question ne peut devenir citoyen chinois. Mais acquérir la nationalité chinoise relève du droit chinois et M. Steel n'a pas l'autorité pour l'interpréter. Toutefois, dans la pratique, la plupart des personnes en question n'obtiendront pas la nationalité chinoise. Ces personnes sont actuellement des citoyens du territoire dépendant britannique en vertu de leur lien avec Hong-kong, du fait qu'elles y sont nées, y ont été naturalisées ou enregistrées. Elles cesseront nécessairement d'être des citoyens du territoire dépendant britannique à minuit le 30 juin 1997, lorsque Hong-kong cessera d'être un territoire dépendant britannique. Mais elles ont un droit automatique de demander de bénéficier à vie du statut de ressortissant britannique d'outre-mer et de recevoir un passeport britannique, aux termes de l'ordonnance de 1986 (telle qu'amendée en 1993) relative à la nationalité britannique de Hong-kong. Toute personne qui ne ferait pas sa demande à temps ou qui choisirait de ne pas la faire et qui, de ce fait, deviendrait apatride deviendrait automatiquement citoyen britannique d'outre-mer le 1er juillet 1997, comme le deviendraient ses enfants (et, dans la plupart des cas, ses petits-enfants) à la naissance, qui, sinon, deviendraient apatrides. Ainsi aucun membre des communautés ethniques concernées

Paragraphe 8

Première à quatrième lignes : remplacer le texte par ce qui suit :

8. Ni le statut de ressortissant britannique d'outre-mer ni celui de citoyen britannique d'outre-mer ne confère le droit de résidence au Royaume-Uni; les personnes qui sont actuellement citoyens du territoire

dépendant britannique en vertu de leur lien avec Hong-kong, y compris les membres de

Neuvième ligne : au lieu de a assuré lire a réitéré ses garanties

Dixième ligne : après Commonwealth lire . Les membres

Onzième ligne : après avaient insérer en conséquence

Paragraphe 10

Troisième ligne : au lieu de Ces lire Ceux

Quatrième à sixième lignes : remplacer le texte par ce qui suit :

qui recevront des passeports britanniques, tels que les ressortissants britanniques d'outre-mer et les citoyens britanniques d'outre-mer, auront le droit de voyager avec ces passeports et d'être protégés lorsqu'ils seront à

Paragraphe 11

Douzième ligne : lire l'article 2 A de et supprimer le droit à

Paragraphe 14, cinquième ligne

Au lieu de le droit au travail lire la liberté de choisir une occupation

Paragraphe 15

Deuxième ligne : au lieu de définition de ce qui constitue lire liste des droits politiques sur

Troisième ligne : lire l'article 2 A de l'ordonnance

44ème séance

Paragraphe 4, quatrième à septième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

Augmentation de 50 % par rapport à 1992. Les personnes âgées seules, bénéficiaires du Comprehensive social security assistance scheme (CCSA), reçoivent en moyenne une prestation de 2 980 dollars par mois qu'elles peuvent utiliser comme bon leur semble.

Paragraphe 11, troisième à sixième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

de vie et la sécurité dans les "maisons-cages". Le Gouvernement reconnaît qu'il existe une demande, quoique peu importante, de logements bon marché de ce type. Il y a, à présent, 2 700 personnes qui vivent

dans des "espaces de couchage", dont environ 1 600 auraient besoin d'être relogées suite au plan d'octroi de permis, qui, en améliorant la sécurité dans les espaces de couchage, conduira probablement à une réduction du nombre de personnes vivant dans ces endroits. Le gouvernement ne compte pas à l'heure actuelle supprimer les 1 100 "espaces de couchage" restants à

Paragraphe 25

Page 6, septième ligne : au lieu de d'orientation lire de placement

Quatorzième ligne : au lieu de écoles et 14 lire écoles primaires et 16

Paragraphe 32, sixième ligne

Remplacer le texte par ce qui suit :

Trafficking (Recovery of Proceeds) Ordinance a été modifiée pour faciliter la

Paragraphe 39

Première ligne : au lieu de Conseil législatif lire Gouvernement de Hong-kong

Troisième à dernière lignes : remplacer le texte par ce qui suit :

la protection de la maternité. Si les amendements relatifs à la protection de la maternité sont approuvés, le droit au congé de maternité sera étendu aux employées enceintes qui ont travaillé au moins 18 heures hebdomadaires pendant quatre semaines pour le même employeur - c'est-à-dire qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi continu aux termes de l'Employment Ordinance. Les employées enceintes qui seront payées pendant leur congé de maternité auront travaillé pour le même employeur pendant au moins 40 semaines immédiatement avant la date du début du congé de maternité, indépendamment du nombre d'enfants vivants.

Paragraphe 40, deuxième ligne

Supprimer autres

Paragraphe 49, huitième et neuvième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

remboursement des frais médicaux, que les soins aient été dispensés dans le cadre de la médecine chinoise traditionnelle ou de la médecine occidentale, puisque les bénéficiaires du CSSA ont droit à un traitement médical gratuit dans les hôpitaux ou les cliniques publics.

Paragraphe 57, quatrième à sixième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

le Gouvernement a dû remédier à la pénurie de locaux scolaires en ayant des classes le matin et l'après-midi dans le même établissement scolaire avec le double d'élèves. Il s'agit là d'une situation transitoire à laquelle

Paragraphe 58, troisième à cinquième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit .

Financiers adaptées à leurs besoins. Par exemple, dans l'esprit de la Disability Discrimination Ordinance, le Département de l'éducation a pris des mesures pour que toutes les écoles primaires et secondaires publiques construites après 1998 soient conçues de manière à pouvoir accueillir les handicapés.

Paragraphe 70

A la fin du paragraphe insérer Y figurent l'intégration économique avec la Chine par la restructuration économique à Hong-kong et le commerce transfrontière avec la Chine.
